

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2025

Présents : DUGELAY Valérie, VERMARE Michelle, BERNARD Anne-Sophie, BARJON Hervé, CUZOL Raphaële, DIDIER Michel, FAYET Jean-Yves, FORNAS Maurice, GRANGE Françoise, HUG Catherine, LE CALVÉ Jean-Philippe, DAVAINÉ Alix

Excusés : BOUVET Nicole, DUHAMEL Pascal, FOURRICHON Annick, JUPPET Werner, MAZZOTTI Cédric, SALUS Patricia, SEIMANDI Christophe

Pouvoirs : BOUVET Nicole a donné pouvoir à VERMARE Michelle

DUHAMEL Pascal a donné pouvoir à DUGELAY Valérie

FOURRICHON Annick a donné pouvoir à DIDIER Michel

JUPPET Werner a donné pouvoir à BERNARD Anne-Sophie

MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à FORNAS Maurice

SEIMANDI Christophe a donné pouvoir à FAYET Jean-Yves

SALUS Patricia a donné pouvoir à DAVAINÉ Alix

Secrétaire : HUG Catherine

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil à 19 Heures 00 sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 2 Juin 2025
2. Mutualisation avec la CCBPD : Commande publique et Prévention
3. Tarifs spectacles et buvette
4. Personnel communal : Création emploi non permanent – Temps méridien
5. Compte rendu des commissions
6. Questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 JUIN 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) MUTUALISATION AVEC LA CCBPD : COMMANDE PUBLIQUE

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et ses communes membres ont décidé de mettre en place des services mutualisés pour apporter une ingénierie supplémentaire aux communes et partager les savoirs et les dépenses. Elle indique que le domaine de la commande publique a été retenu suite à des réunions de travail des secrétaires des communes membres ainsi que des élus.

Le service mutualisé de la commande publique de la Communauté de Communes pourra être chargé, par les communes bénéficiant de la mise à disposition, des missions suivantes :

- Planification et pilotage des procédures
- Elaboration et passation des marchés
- Attribution des marchés
- Suivi et exécution des marchés
- Conseil juridique et veille
- Achats groupés

Mme le Maire indique que le coût a été calculé par la CCBPD en tenant compte des moyens humains et de l'organisation du service « commande publique ». L'unité de fonctionnement du service retenue est la demi-journée de travail valorisée à 134 € pour l'année 2025.

Un nombre d'unités est attribué à chaque mission proposée. La commune est libre de prendre les missions qu'elle souhaite.

Afin que la CCBPD puisse anticiper les demandes des communes, un état des marchés à venir sera donné annuellement à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition du service mutualisé de la commande publique avec la CCBPD.

3) MUTUALISATION AVEC LA CCBPD : PRÉVENTION

Mme le Maire rappelle l'obligation pour chaque commune de nommer parmi son personnel un assistant de prévention chargé d'assister et de conseiller dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité. Pour notre commune, un agent du service technique a été nommé. Elle indique par exemple, que la mise en place du document unique est une obligation et qu'il doit être mis à jour chaque année. Compte tenu de la complexité de ces missions, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées propose la mutualisation du service prévention. Mme le Maire indique que la CCBPD a recruté un agent à temps complet qui pourra être mis à disposition des communes pour les missions suivantes :

- Assistance et conseil aux communes sur les démarches d'évaluation des risques professionnels
- Mise en place d'actions liées à la santé, l'hygiène, la sécurité et à la prévention des risques professionnels
- Participation aux réunions des instances et groupes de travail sur les questions de santé, d'hygiène et sécurité au travail
- Sensibilisation et accompagnement des services et des agents sur ces questions

L'agent dédié à ce poste au sein de la CCBPD fera un état des lieux auprès de chaque commune afin d'évaluer le nombre d'unités nécessaires. La valorisation d'une unité de fonctionnement est de 273 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition du service mutualisé de la prévention avec la CCBPD.

4) TARIFS SPECTACLE ET BUVETTE : « LA VIE EN BLEU »

Mme Anne-Sophie BERNARD adjointe, informe le conseil municipal du spectacle « La vie en bleu » qui aura lieu le samedi 20 septembre 2025 à la salle Poly Sons.

Elle propose de fixer les tarifs suivants :

Billet d'entrée à 16 €

Boissons :

- Bouteille de crémant / Rosé Elégance : 12 €
- Bouteille de vin blanc : 8 €
- Verre de vin blanc : 1.50 €
- Verre de Crémant : 2 €
- Verre de jus de fruit : 1.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

5) TARIFS SPECTACLE ET BUVETTE : « JULIE BIGOT EST CULOTTÉE »

Mme Anne-Sophie BERNARD adjointe, informe le conseil municipal du spectacle « Julie Bigot est culottée » qui aura lieu le samedi 29 novembre 2025 à la salle Poly Sons.

Elle propose de fixer les tarifs suivants :

Billet d'entrée à 16 €

Boissons :

- Bouteille de crémant / Rosé Elégance : 12 €
- Bouteille de vin blanc : 8 €
- Verre de vin blanc : 1.50 €
- Verre de Crémant : 2 €

- Verre de jus de fruit : 1.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

6) PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION EMPLOI NON PERMANENT – TEMPS MÉRIDIEN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons trois agents qui intervenaient pendant le temps méridien lors de cette année scolaire. Un agent a souhaité de pas renouveler son contrat pour la nouvelle année scolaire, un autre agent souhaite s'engager jusqu'en décembre 2025 et le troisième renouvelle son contrat. Le nombre d'enfants déjeunant au restaurant scolaire n'est pas encore connu, les inscriptions étant en cours mais il est nécessaire d'anticiper un recrutement. Mme le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour 10/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Travaux : Mme Raphaële CUZOL informe que les portes extérieures de la mairie ont été changées.

8) QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe de la réception de l'arrêté préfectoral plaçant en situation de vigilance sécheresse les eaux superficielles du département du Rhône. L'information a été mise sur Panneau Pocket.

Mme le Maire informe que les bornes IRVE (recharge pour véhicule électrique) seront installées entre fin juillet et mi-août sur le parking de la mairie pour une mise en service à l'automne. Ce sont des bornes nouvelles générations permettent la recharge de deux véhicules en même temps.

Mme le Maire rappelle que l'éclairage public sur la commune s'éteint de 22h00 à 5h30 sauf sur certains points identifiés par arrêté municipal. Elle propose pour des raisons de sécurité de laisser les lampadaires allumés sur la RD 30, notamment ceux au niveau des passages piétons. Elle demande au conseil municipal s'il y a des objections à cette proposition. L'ensemble du conseil étant d'accord, un arrêté municipal sera établi.

Monsieur DIDIER informe que le lampadaire à l'angle de la salle des Pierres Blanches ne s'éteint pas à 22h00. M. Jean-Yves FAYET ira voir et contactera le SYDER.

Le prochain conseil municipal aura lieu 29 Septembre 2025 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45

Le secrétaire, Catherine HUG

Le Maire, Valérie DUGELAY

